

2019

Rapport trimestriel de production et d'activités

1^{er} octobre au 31 décembre 2019

TASPAAT

Réduction du nombre de dossiers : Progrès

Le Tribunal de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (Tribunal) est le dernier niveau d'appel en matière de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail. Dans le cadre de son mandat d'organisme de décision du système ontarien de justice administrative, le Tribunal est engagé à améliorer ses délais d'attente et son efficacité, tout en assurant le maintien des normes élevées d'impartialité, d'indépendance et de qualité décisionnelle auxquelles ses parties prenantes sont en droit de s'attendre.

Les décideurs nommés par décret et le personnel, avec la collaboration des représentants, ont réussi à poursuivre la réduction du nombre de dossiers ainsi que l'attente avant l'audition et le règlement des appels et des requêtes.

Tendances positives observées pendant le T4-2019 :

- réduction continue du nombre de dossiers (actifs et dormants) (de 4 904 à 3 927)
- réduction continue de l'intervalle médian avant la première offre de date d'audience
- production continue de décisions bien motivées dans des délais raisonnables
- poursuite des interventions au début de l'instance et des activités de règlement extrajudiciaire des différends (RED) visant un règlement sans audience, s'il y a lieu

Projets pour le T1-2020 :

- travaux pour réduire davantage l'attente avant l'audition et les délais d'attente en général
- attention soutenue sur la production de décisions motivées
- examen de l'élargissement de l'offre de services de vidéoconférence et de transmission électronique des dossiers aux parties qui se portent volontaires
- disponibilité accrue des services de médiation bipartie
- poursuite des démarches en vue d'établir un environnement « sans papier »

Le Tribunal remercie ses parties prenantes pour leur appui et leur collaboration pendant qu'il s'emploie à réduire l'attente avant l'audition et le règlement des appels et des requêtes dont il est saisi.

Les représentants sont priés d'éviter les demandes de report et les désistements de dernière minute. Quand il reçoit suffisamment de préavis, le Tribunal peut réattribuer ses ressources décisionnelles à d'autres dossiers et utiliser efficacement le temps de ses décideurs.

Pour toute question au sujet des délais d'attente dans un cas particulier, veuillez communiquer avec le centre téléphonique du Tribunal au 416 314-8800.

Sommaire de gestion des dossiers

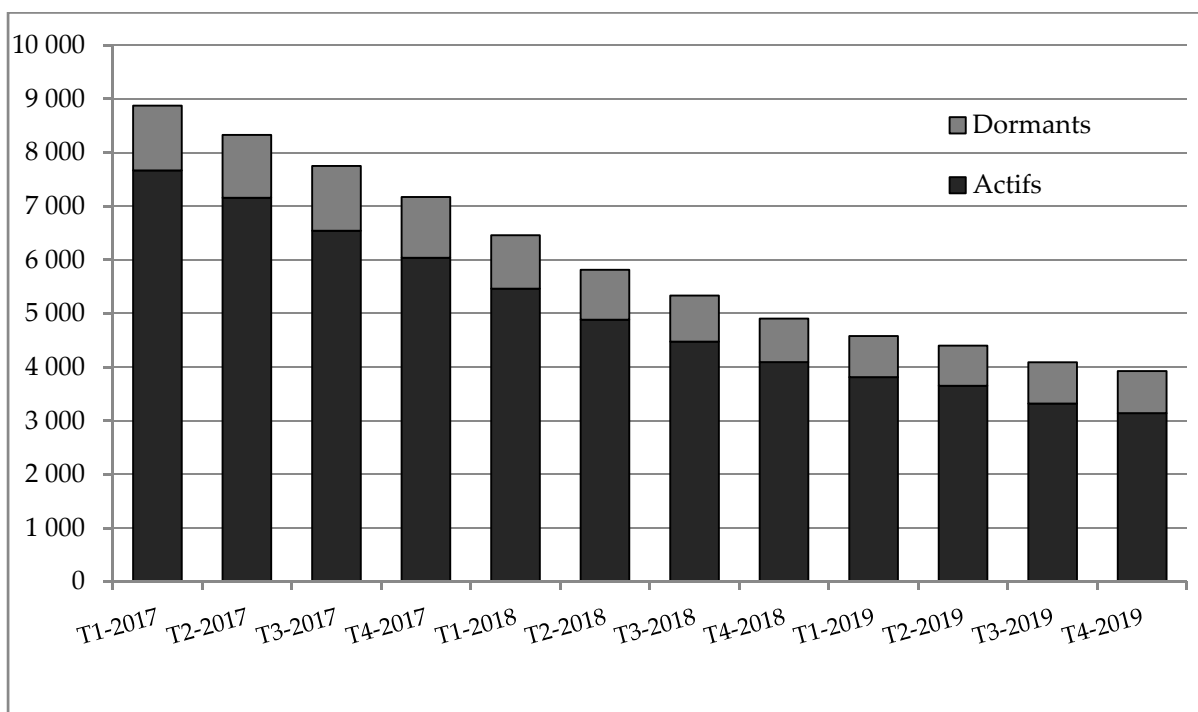
Processus d'avis d'appel

Dans le cadre du processus d'avis d'appel, les parties et les représentants sont responsables de faire avancer leurs dossiers, et ce, en remplissant une *Confirmation d'appel* (formulaire CA) dans les deux années qui suivent le dépôt de leur *Avis d'appel* (formulaire AA). Quand l'appelant ne peut pas aller de l'avant, son dossier est classé comme « dormant » et le traitement se poursuit une fois qu'il est prêt à continuer.

Nombre de dossiers – Dossiers actifs et dormants

Le nombre de dossiers inclut les dossiers actifs, dormants et inactifs. Tous les dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre du système de gestion des dossiers du Tribunal.

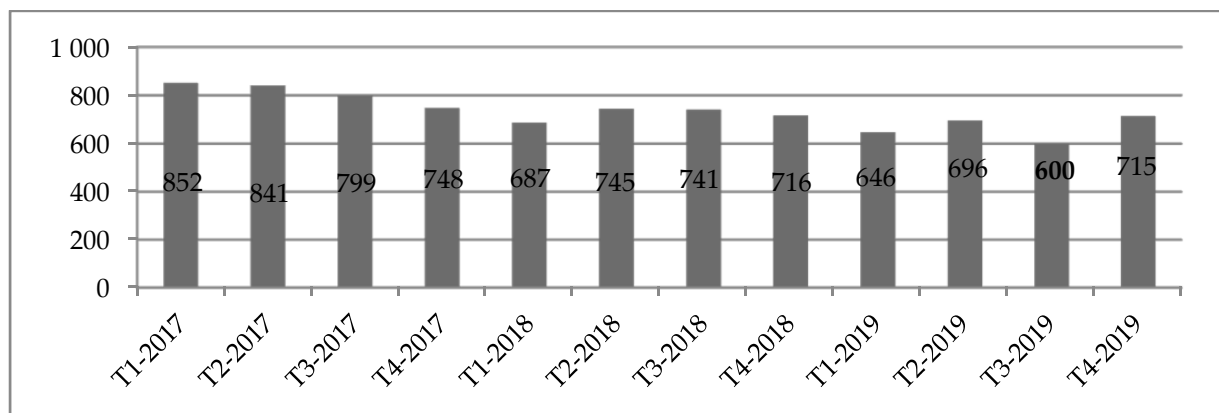
Le nombre de dossiers actifs et dormants était de : 4 904 à la fin de 2018; 4 581 à la fin du premier trimestre de 2019 (T1-2019); 4 401 à la fin du T2-2019; 4 092 à la fin du T3-2019; 3 927 à la fin de 2019.



La réduction continue du nombre de dossiers est attribuable à deux facteurs clés : premièrement, plus de dossiers ont été fermés grâce à un effectif de décideurs chevronnés et au recours à des procédés de RED ; deuxièmement, le nombre de nouveaux dossiers a diminué.

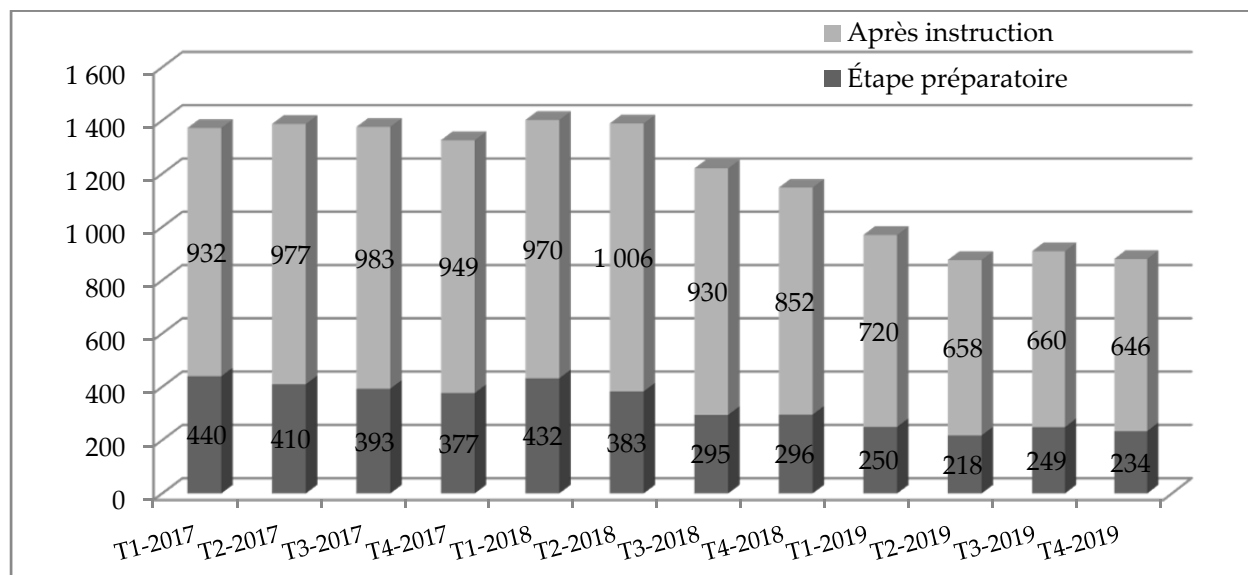
Intrants

Pendant le T4-2019, les intrants se sont chiffrés à 715 : 551 nouveaux appels interjetés contre des décisions de la Commission et 164 dossiers réactivés. En 2019, les intrants ont été en moyenne de 664 par trimestre, comparativement à 722 en 2018.



Extrants

Pendant le T4-2019, les extrants se sont chiffrés à 880 : 234 dossiers fermés par suite du recours à des procédés de RED et 646 dossiers fermés après audition, dont la majorité avec décisions par des décideurs nommés par décret.



Délais d'attente

Audition — Il existe un lien direct entre la réduction du nombre de dossiers et la réduction de l'attente avant l'audition des appels et des requêtes.

Un des principaux objectifs de 2019 était de réduire le délai d'attente global avant l'audition.

Le délai d'attente médian est passé de 12,7 mois pendant le T1-2018 à 8,9 mois pendant le T4-2019.

	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018	T1-2019	T2-2019	T3-2019	T4-2019
Intervalle médian de la première offre de date d'audience* (en mois)	12,7	11,3	9,9	9,9	9,8	10,1	9,6	8,9

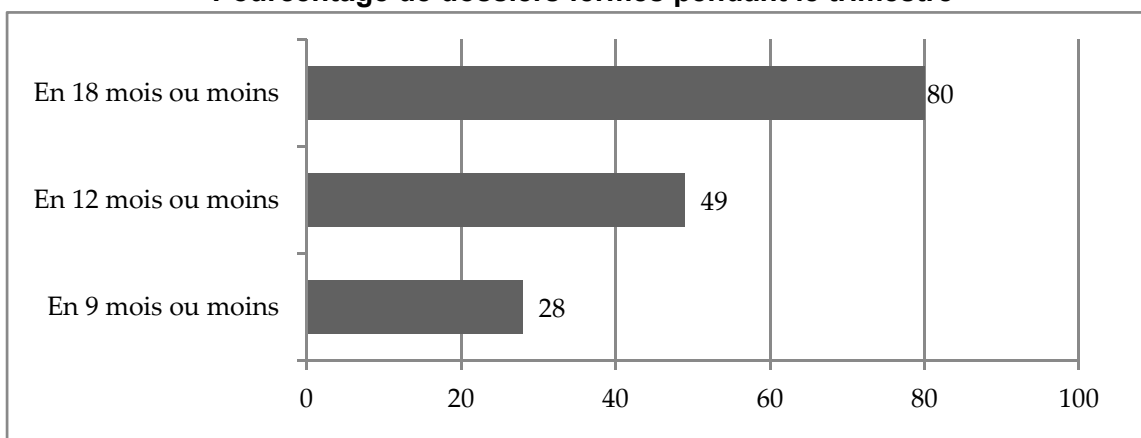
*À partir de la date de confirmation que l'appelant ou le requérant est prêt à aller de l'avant.

En 2018, le Tribunal avait réussi à atteindre son objectif en réduisant à 12 mois ou moins le délai d'attente avant la première offre de date d'audience. Le Tribunal a atteint son objectif en 2019 en réduisant à 10 mois ou moins ce délai d'attente, et il a maintenant pour objectif de le réduire à moins de 8 mois d'ici à la fin de 2021.

Décisions — À la fin du T4-2019, le Tribunal avait rendu 87 % de ses décisions définitives en moins de 120 jours.

Fermeture des dossiers — Le Tribunal fait aussi rapport du pourcentage de dossiers fermés en moins de 9 mois, de 12 mois et de 18 mois pour permettre aux parties prenantes de suivre l'amélioration de ses délais d'attente. Au cours du trimestre, le Tribunal a enregistré une légère augmentation du nombre de dossiers fermés en moins de 18 mois.

Pourcentage de dossiers fermés pendant le trimestre



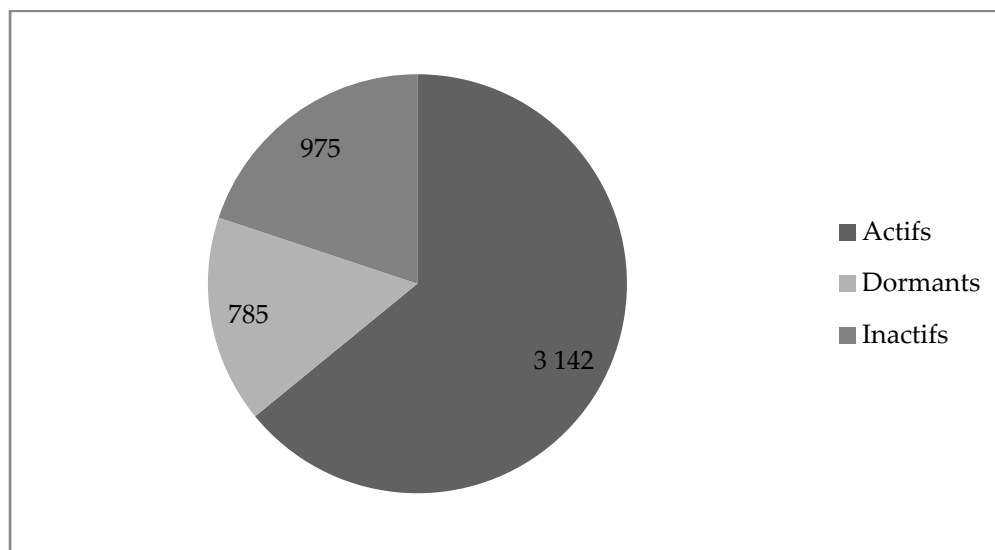
Dossiers inactifs

Les dossiers inactifs sont ceux dont le traitement a été interrompu après que les appelants ont confirmé être prêts à aller de l'avant à l'étape de l'avis d'appel. Le traitement peut être interrompu par l'appelant, un vice-président ou un comité pour les raisons suivantes : l'attente de décisions définitives de la Commission ; la nécessité d'obtenir d'autres éléments de preuve médicale ; la recherche de nouveaux services de représentation. Le nombre de dossiers du Tribunal exclut les dossiers inactifs.

En 2019, le Tribunal a mis en œuvre un nouveau processus dans le cadre duquel il attribue des dates de suivi à tous les dossiers inactifs afin d'exercer un meilleur contrôle sur ceux-ci.

À la fin du T4-2019, les dossiers inactifs du Tribunal se chiffraient à 975.

À la fin du T4-2019, le Tribunal avait 3 142 dossiers actifs, 785 dossiers dormants et 975 dossiers inactifs.



Effectif de décideurs nommés par décret

À la fin du T4-2019, l'effectif de décideurs comptait 52 vice-présidents et 28 membres. Aucun nouveau décideur n'a été nommé au Tribunal pendant ce trimestre.